



HANDICAP INTERNATIONAL

À propos de... Handicap International

« Handicap International est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. »
www.handicap-international.org

À propos de... ce brief

Auteur
Guillaume PÉGON

Éditeur
Handicap International
Direction des Ressources
Techniques (DRT)
Pôle Management des
Connaissances
14, avenue Berthelot
69361 Lyon cedex 07
France
publications@handicap-international.org

Editing et mise en page
Stéphanie DEYGAS

Ce brief est une synthèse du document cadre de Handicap International écrit en 2011 sur la santé mentale. Il permet d'avoir une vision globale des actions menées par Handicap International dans ce secteur. Nous vous encourageons à lire la version complète du document cadre, disponible à l'adresse suivante :

Version française :

http://www.hiproweb.org/uploads/tx_hidrtdocs/DC03_Sante_mentale.pdf

Version anglaise :

http://www.hiproweb.org/uploads/tx_hidrtdocs/PP03_Mental_health_01.pdf



Messages clés

Dans beaucoup de pays (et pas seulement les pays en développement), de nombreuses personnes ayant des maladies mentales et/ou des déficiences intellectuelles échappent à une prise en charge spécialisée, soit parce que celle-ci n'existe pas, soit parce qu'elle n'est pas en capacité suffisante d'accueillir ces publics. Ces personnes se retrouvent alors dans des dispositifs sociaux, parfois sans soutien ni suivi, voire échappent à tout dispositif.

L'objectif des projets de Handicap International relevant de la santé mentale (et ceci, quel que soit le contexte : post-crise ou développement) consiste à prévenir et à soigner :

- la **détresse psychologique**, notamment celle des populations victimes de blessures/traumas invalidants (conflits, mines antipersonnel, catastrophes naturelles, violences liées au genre) ;
- les **troubles mentaux** des personnes, notamment les syndromes traumatiques, les troubles du développement et les troubles envahissants du développement.

Chiffres clés

- Les maladies mentales se classent au troisième rang des maladies en termes de prévalence et sont responsables du quart des invalidités (Source : Organisation mondiale de la Santé).
- 450 millions de personnes présentent un trouble mental ou neurologique ou des problèmes psychosociaux (Source : Organisation mondiale de la Santé).
- Trois quarts des personnes affectées par une maladie mentale vivent dans un pays en développement (Source : Organisation mondiale de la Santé).

Quels sont les principes de l'intervention de Handicap International dans le secteur de la santé mentale



Santé mentale : trois dimensions

- **La détresse psychologique** est « un état de mal-être qui n'est pas forcément révélateur d'une pathologie ou d'un trouble mental. Elle indique la présence de symptômes anxieux et dépressifs, peu intenses ou passagers (...) qui peuvent être réactionnels à des situations éprouvantes (...) et à des difficultés existentielles. » Cette détresse peut être suffisamment sévère pour être prise en compte dans une définition négative de la santé mentale (souffrance extrême, incapacitante, invalidante, aliénante, etc.).
- **Les troubles mentaux** lourds de conséquences en termes de mortalité, de morbidité et d'invalidité sont : les troubles psychotiques, les troubles dépressifs caractérisés, les troubles anxieux, les troubles de l'usage de substances psycho-actives, les troubles de la personnalité, les troubles du développement, et les troubles envahissants du développement.
- **La santé mentale positive** « fait référence à un état de bien-être, un sentiment de bonheur et/ou de réalisation de soi, ou à des caractéristiques de la personnalité (résilience, optimisme, capacité de faire face aux difficultés, impression de maîtriser sa vie, estime de soi). C'est un état positif, d'équilibre et d'harmonie entre les structures de l'individu et celles du milieu auquel il doit s'adapter. »

Les projets de Handicap International relevant du secteur de la santé mentale agissent en faveur des personnes ayant :

- Des **incapacités psychosociales**, qui sont liées à la **détresse psychologique**, quelle qu'en soit la cause : migration, exil, catastrophe naturelle, pauvreté, absence de logement, perte de liens familiaux et/ou sociaux, perte du travail. Ces incapacités perturbent la participation à la vie sociale des personnes concernées, qui perdent leurs habilités sociales et leur capacité à s'occuper et à prendre soin d'elles-mêmes (inaptitudes liées aux comportements, au langage, aux activités intellectuelles ; inaptitudes liées à la protection et à l'assistance).
- Des **incapacités psychiques** (ou incapacités mentales), qui sont liées à la chronicisation de **troubles mentaux graves** : schizophrénie, dépression, psychose maniaco-dépressive, syndrome de stress post-traumatique, etc. Il n'y a pas de déficience intellectuelle systématique ou permanente, mais des incapacités comportementales et affectives se traduisant par des difficultés à acquérir ou exprimer des habiletés psychosociales (inaptitudes au niveau du langage, des comportements, liées à la protection et à l'assistance). S'ensuivent des déficits d'attention et des difficultés à élaborer et suivre un plan d'action, et une alternance d'états calmes et tendus.
- Des **incapacités intellectuelles**, qui sont liées à une déficience intellectuelle généralement associée à un trouble du développement ou à un trouble envahissant du développement, quelle qu'en soit la cause (génétique, chromosomique, biologique-organique, environnementale dont nutritionnelle). Par déficience intellectuelle, on entend une limitation significative, persistante et durable des fonctions intellectuelles d'un sujet. Des degrés différents d'incapacités en découlent, perturbant l'apprentissage, la mémorisation des connaissances, l'attention, la communication, l'autonomie sociale et professionnelle, la stabilité émotionnelle et le comportement. Les personnes handicapées en raison de déficience intellectuelle et en lien avec leur environnement peuvent être sujettes à des **troubles mentaux et à la détresse psychologique**.

Certaines personnes pouvant vivre plusieurs problèmes de santé mentale, la distinction en catégories trouve ses limites au regard de leur vécu. Si cette distinction vise à rendre visible ce qui accompagne la détresse et/ou le trouble, il est également important d'insister sur le caractère évolutif, et non pas définitif, de ces problématiques. Ces incapacités sont donc une conséquence des problématiques mentionnées précédemment, dont il s'agit de prévenir l'apparition. Pour ce faire, il faut s'intéresser autant aux incapacités qu'aux facteurs de risque qui menacent les liens sociaux, l'autonomie, la dignité, l'intégrité physique ou psychique d'un individu.

Comment Handicap International intervient dans le secteur de la santé mentale



Le Processus de Production du Handicap (PPH)

Le PPH est un modèle qui permet de comprendre que la qualité de la participation sociale de chaque personne est le résultat de l'interaction entre ses caractéristiques sur les plans organique, fonctionnel et identitaire, et les caractéristiques de son contexte de vie. Il permet d'élargir les possibilités d'intervention et de reconstruction du sens à prendre en compte pour élaborer des objectifs de vie. Il montre que l'on ne peut jamais déduire les possibilités de participation sociale à partir d'un diagnostic ou d'un profil fonctionnel, et qu'il est essentiel de prendre en compte le contexte et les activités et rôles sociaux de la personne donnant un sens à son projet de vie selon son identité. Ce modèle permet d'articuler les changements construits sur le projet de vie des personnes visant à maximiser leurs possibilités et leurs capacités d'exercer leur citoyenneté en potentialisant les rencontres avec des contextes aidants et facilitateurs. Ainsi, la situation des personnes ayant des incapacités mentales découle de l'interaction entre la personne (déficiences, incapacités, identité) et son environnement (obstacles) conduisant à cette exclusion sociale (situations de handicap) dans certains aspects de sa vie et se produisant de façon changeante autant en intensité qu'en fréquence.

Texte inspiré de FOUGEYROLLAS P., ST-ONGE M., Le modèle du PPH et son potentiel pour mieux comprendre et intervenir sur les déterminants de la participation sociale et de l'exercice de la citoyenneté en santé mentale :

http://www.agrp-sm.org/colloque/resumes/xive/03_xive-atelier-sum.pdf

Trois théories au cœur des interventions

La psychologie sociale clinique

En matière de santé mentale, Handicap International s'intéresse aux personnes handicapées, mais aussi aux objets qui les entourent et à leur environnement (familial, communautaire, social, politique). Les équipes cherchent ainsi à appréhender la « personne totale en situation », c'est-à-dire la manière dont celle-ci éprouve et réagit aux épreuves qu'elle affronte, ce qui se caractérise par une attention portée au contexte social des troubles subjectifs. En ce sens, l'approche pourrait être qualifiée de « psychologie sociale clinique ». Les champs d'application de la politique de santé mentale de Handicap International concernent toutes les interventions orientées vers le soin psychosocial : l'insertion sociale à visée thérapeutique, les groupes d'entraide communautaire générateurs de revenus, la thérapie par la danse, le dessin... c'est-à-dire toute activité thérapeutique participant au bien-être de la personne par son inclusion sociale.

La socio-anthropologie

L'activité de soin psychosocial présente des variations selon les sociétés et cultures, et ce même si le psychisme comporte des fonctionnements et des structures universels. En amont de toute intervention en santé mentale, une ou plusieurs études socio-anthropologiques sont indispensables pour gager de la qualité des actions qui seront entreprises. Mais bien au-delà de ces études, il est important de rappeler que la conception du handicap de Handicap International repose sur une vision anthropologique du développement humain (cf. modèle du Processus de Production du Handicap). Afin de renforcer l'inclusion des personnes handicapées dans leur environnement, les projets de santé mentale doivent se doter d'outils relevant de la sociologie et de l'anthropologie pour guider les actions et activités à mettre en œuvre.

Le développement communautaire

Pour Handicap International, la santé mentale d'une personne dépend de ses caractéristiques autant individuelles que communautaires, sociales et politiques. Ainsi, la mise en œuvre de projets de santé mentale communautaire est privilégiée, car ils utilisent la compréhension des déterminants sociaux et politiques de la santé mentale pour promouvoir la qualité de vie des communautés et des personnes vivant avec un handicap, et leur participation au développement des ressources locales.

L'objectif des projets de santé mentale communautaire est :

- de permettre l'émergence d'un processus de développement communautaire, c'est-à-dire l'élaboration de réseaux locaux, de structures de promotion de la santé, d'actions de prévention, de politiques territoriales ;
- de renforcer les capacités des organisations (de professionnels et de personnes handicapées) ;
- de mettre en œuvre et/ou de renforcer les politiques d'inclusion sociale et d'égalité des chances.

Il s'agit donc d'agir au sein des communautés, en collaboration avec les individus concernés.



Perspectives de travail pour 2011-2015

- Mutualiser les outils mis en œuvre par les projets de santé mentale, et créer une base de référence commune,
- Développer un guide méthodologique pour la programmation en santé mentale,
- Développer des indicateurs de qualité afin d'assurer une meilleure cohérence et visibilité des actions de Handicap International en santé mentale (impact),
- Rapprocher les projets d'urgence, de post-crise et de développement quand ils sont notamment en lien avec le psychosocial (en transversalité avec les secteurs de l'insertion sociale, de l'insertion professionnelle et de l'éducation inclusive), et mettre en œuvre, si besoin, une stratégie de continuité entre eux,
- Renforcer les liens avec les projets de réadaptation fonctionnelle, afin de mieux prendre en compte la détresse psychologique des personnes ayant des déficiences motrices, auditives et visuelles,
- Mieux définir et évaluer la détresse psychologique des personnes handicapées lors de catastrophes naturelles et de conflits armés,
- Disposer d'une meilleure visibilité des sources de financement en santé mentale, afin de développer le nombre de projets de santé mentale.

Trois modalités d'intervention

Améliorer la prévention et l'accès aux soins

Objectif général : Offrir des services de prévention et de soins en santé mentale accessibles et de qualité.

Exemples d'activités :

- Appui à l'élaboration de plans de formation ou d'outils d'Information, Éducation, Communication,
- Appui à la mise en place d'activités (consultations psychothérapeutiques individuelles, équipe mobile pluridisciplinaire se déplaçant dans la communauté, groupes de parole à visée thérapeutique, groupes d'entraide communautaire générateurs de revenu, éducation thérapeutique),
- Appui à la structuration et au fonctionnement des institutions et des associations,
- Appui aux professionnels de santé : relation d'aide, qualité des soins, psychopathologie, formation sur les dispositifs d'étayage de la clinique (supervision, groupe de parole type Balint pour professionnels, analyse de la pratique...),
- Formation de formateurs institutionnels et associatifs,
- Réalisation d'études pour alimenter les stratégies d'intervention et évaluer la qualité des projets.

Promouvoir l'empowerment et la participation sociale

Objectif général : Développer la capacité d'action et de participation sociale des personnes vivant avec une détresse psychologique et/ou un trouble mental.

Exemples d'activités :

- Formation et accompagnement (supervision) de travailleurs communautaires, conseillers psychosociaux, médiateurs, personnes ressources,
- Création d'un collectif d'intervenants,
- Appui au lancement, à l'animation et à la structuration de forum d'institutions et d'associations d'usagers de la santé mentale,
- Soutien technique et financier à la mise en œuvre d'actions conjointes entre professionnels de la psychiatrie, du social, et les familles de patients.

Favoriser le plaidoyer et la désinstitutionnalisation

Objectif général : Développer un plaidoyer commun (personnes handicapées, famille, professionnels) pour la participation sociale des personnes vivant avec une détresse psychologique et/ou un trouble mental, avec notamment leur inclusion dans l'élaboration des politiques nationales de santé mentale.

Exemples d'activités :

- Réalisation d'ateliers de sensibilisation de la communauté,
- Participation à l'écriture ou à la révision des politiques nationales de santé mentale,
- Soutien technique et financier à la mise en œuvre ou au renforcement d'un plan national de santé mentale,
- Réalisation de formation de pools de « sensibilisateurs au handicap », usagers de la santé mentale, membres des associations de personnes handicapées,
- Mise en place de dispositif d'accueil, d'information et d'orientation,
- Élaboration de plateforme régionale interprofessionnelle.